

ARDENE

**Rapport sur la conformité avec la Loi
sur la lutte contre le travail forcé et le
travail des enfants dans les chaînes
d'approvisionnement**

Exercice clos le 31 janvier 2026

Les Placements Arden Inc. - Rapport sur la conformité avec la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Ce rapport pour Les Placements Arden Inc. (« Arden ») est établi conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi ») pour l'exercice clos le 31 janvier 2026.

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Fondée au début des années 1980, Arden est une compagnie privée qui a commencé comme détaillant d'accessoires et de bijoux et qui s'est développée pour devenir la destination ultime au Canada pour les vêtements, les chaussures et les accessoires de la tête aux pieds. En 1982, Arden a ouvert son premier magasin de 500 pieds carrés près de Montréal, au Québec, et en 1995, elle s'est étendue à plus de 150 magasins dans tout le pays. Au 31 janvier 2026, Arden exploite plus de 213 magasins à travers le Canada avec une représentation dans chaque province, occupant plus de 1,9 million de pieds carrés d'espace de vente au détail. En 2012, Arden a lancé son site de commerce électronique www.ardene.com et en 2019, l'application mobile Arden a été lancée. Arden compte plus de 2 900 employés. Son nouveau siège social de 620 000 pieds carrés et son centre de distribution sont tous deux basés à Laval, au Québec, au Canada. En 2013, le bras philanthropique, la Fondation Arden a été créé.

Depuis plus de quatre décennies, Arden a élargi sa gamme de produits pour inclure des vêtements, des chaussures et des accessoires sous la marque Arden ainsi que diverses sous-marques telles que Arden Kids, Arden MAN, Rose + Vine, CAM™, MADESOF™, AirPuff™, Arden Collective, Arden Basic Collection, A.C.W. Arden Contemporary Wear & Design, a.co et Arden Swim.

Nous nous approvisionnons en matériaux et en produits dans le monde entier, une grande partie de nos produits provenant de fournisseurs en Chine et au Bangladesh. Nous sommes fiers de collaborer depuis longtemps avec des fournisseurs et des usines de confiance, avec la certitude que les environnements dans lesquels nos produits sont fabriqués respecteront des normes élevées en matière de sécurité, d'équité, de durabilité et de responsabilité.

Politiques et procédures de diligence raisonnable concernant le travail forcé et le travail des enfants

Arden s'oppose fermement à toute forme de travail forcé et de travail des enfants. Nous nous engageons à mener nos activités de manière éthique et transparente, en mettant en place des systèmes et des contrôles pour prévenir le travail forcé et le travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement.

Grâce à notre programme d'audit de conformité sociale réalisé par une tierce partie, nous cherchons à identifier les zones à haut risque au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Les audits sociaux, ou audits éthiques, nous aident à vérifier si nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement respectent nos principes de responsabilité sociale. Chaque usine de niveau 1 (direct) qui fabrique des produits pour Arden doit soumettre un audit de conformité sociale vérifié par une tierce partie. De plus, dans les cas où une action corrective est nécessaire, un plan

d'action corrective doit être soumis à notre équipe de conformité. Ces audits de conformité sociale sont soumis et vérifiés chaque année.

Notre principal cadre interne et nos politiques visant à prévenir et à réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants à tous les stades de la production figurent dans notre manuel du fournisseur, qui comprend notre code de conduite des fournisseurs et notre code de conduite de commerce éthique. Ces politiques régissent les processus d'approvisionnement, de fabrication et de livraison. Elles mettent l'accent sur les droits des travailleurs et la protection de l'environnement, et favorisent des relations transparentes et durables avec les fournisseurs. L'interdiction du travail forcé, du travail des enfants et des violations du salaire minimum est la base de notre approche et de nos politiques.

Le code de conduite des fournisseurs et le code de conduite de commerce éthique s'appliquent de manière générale à nos activités et à nos chaînes d'approvisionnement. Ces deux politiques abordent les questions du travail forcé et du travail des enfants. Nos fournisseurs doivent s'engager à ne jamais recourir au travail des enfants, au travail des prisonniers ou au travail des esclaves dans le cadre de la fabrication et de la production de nos produits. Bien qu'elle vise principalement la conformité avec les usines de niveau 1 (directes), où les produits finis sont assemblés, Ardene comprend la nécessité de cartographier d'autres niveaux de la chaîne d'approvisionnement pour aider à garantir qu'aucun travail forcé ou travail des enfants n'est utilisé dans aucune partie de la chaîne d'approvisionnement.

Notre code de conduite de commerce éthique est basé sur les 9 critères du code de conduite de l'ETI (Initiative sur le commerce éthique), un code de pratique du travail internationalement reconnu. Il incombe à chaque vendeur de s'assurer que les produits proviennent de fabricants qui se soucient de leur main-d'œuvre et mettent en œuvre de manière cohérente des conditions de travail acceptables.

Nos fournisseurs sont tenus de reconnaître et d'accepter chaque année le code de conduite des fournisseurs et notre code de conduite de commerce éthique afin de renforcer notre position en cas d'infraction. Ces politiques soulignent notre engagement en faveur de l'approvisionnement éthique et de la transparence.

Nous comprenons que la cartographie de la chaîne d'approvisionnement au-delà de nos usines de niveau 1 (directes) est nécessaire pour identifier pleinement les risques de travail forcé et de travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement. Nous travaillons sur les moyens de recueillir et d'évaluer les données provenant de niveaux supplémentaires dans notre chaîne d'approvisionnement. Au 31 janvier 2026, aucun système n'était en place pour recueillir des données ailleurs que dans nos usines de niveau 1 (direct).

Les parties de l'entreprise et des chaînes d'approvisionnement qui comportent un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants et les mesures que nous avons prises pour évaluer et gérer ce risque

Ardene reconnaît le risque accru de travail forcé et de travail des enfants associé et reconnu dans notre secteur industriel et les types de produits qu'elle vend, à savoir les vêtements fabriqués avec des fibres de coton.

Ardene reconnaît également le risque accru de travail forcé et de travail des enfants associé aux pays d'origine liés à la production de nos marchandises. Plus précisément, la majorité de nos fournisseurs se trouvent dans des pays à haut risque, à savoir la Chine et le Bangladesh.

Nous reconnaissons également que les principaux risques pour la compagnie résident dans nos fabricants de produits de niveau 1 (directs), nos fournisseurs de matières premières et de composants, ainsi que dans les processus de fabrication sous-traités tels que l'impression, la coloration et la finition.

Pour identifier et traiter efficacement ces risques, nous sommes en train de revoir notre programme d'audit existant afin d'évaluer les changements nécessaires pour mieux suivre et identifier les risques de travail forcé et de travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement. Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2026, ce programme n'était pas pleinement opérationnel et nous ne suivons actuellement que les usines de niveau 1 (directes).

Mesures prises au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2026 pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé à toute étape de la production de biens au Canada ou ailleurs, ou de biens importés au Canada par Ardene

Notre code de conduite des fournisseurs, qui doit être reconnu et accepté par écrit par tous les fournisseurs sur une base annuelle, stipule que les fournisseurs ne doivent pas avoir recours au travail des enfants, au travail des prisonniers ou au travail des esclaves à tout moment pendant et en relation avec la fabrication et la production de nos produits.

Toutes les usines de niveau 1 (direct) qui produisent des biens pour Ardene doivent soumettre chaque année à la compagnie un audit de conformité sociale réalisé par une tierce partie. Ces audits couvrent de nombreux domaines de conformité, y compris, mais sans s'y limiter, la vérification qu'aucun travail forcé ou travail des enfants n'est utilisé dans l'usine. De plus, les audits d'une tierce partie comprennent un examen des politiques et des procédures mises en place par les usines pour s'assurer qu'elles interdisent le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants dans leurs usines.

Ardene est fière de ses partenariats commerciaux de longue date. Nous continuons à travailler avec nos fournisseurs de longue date, dont nous connaissons bien l'organisation, les opérations et les politiques.

Mesures prises pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants

Aucune mesure n'a été prise au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2026.

Mesures prises pour remédier à la perte de revenus des familles les plus vulnérables résultant de toute mesure prise pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement

Aucune mesure n'a été prise au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2026.

Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants

En 2024, nous avons offert une formation obligatoire à tous les employés qui interagissent et travaillent avec nos chaînes d'approvisionnement. La formation a été proposée aux employés de tous niveaux, pour environ 100 employés. La formation ciblée sur le travail forcé et le travail des enfants comprenait une séance à notre siège social en direct avec Fashion Takes Action, une ONG spécialisée dans le secteur au Canada. La séance comprenait une présentation détaillée sur le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, ainsi qu'une séance interactive de questions-réponses. Nous avons également mis en place un système de certificat interne permettant aux employés de mesurer leurs progrès dans la compréhension des risques liés au travail forcé et au travail des enfants.

Comment Arden évalue son efficacité à garantir que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement

Nos politiques et procédures relatives au travail forcé et au travail des enfants sont révisées chaque année et mises à jour si nécessaire.

Conformément aux exigences de la loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité mentionnée ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la loi, pour l'année de référence mentionnée ci-dessus.

Nom complet : Mark Dervishian

Titre : Directeur général des opérations – Les Placements Arden Inc.

Date : 25 mai 2026

Signature : *“Mark Dervishian”*

J'ai le pouvoir d'engager la société Les Placements Arden Inc.

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Les Placements Arden Inc. le 25 mai 2026.